

**VILLE DE BRIARE**

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 février, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

**Absent :** Monsieur LE DEM Philippe

**Absents excusés :**

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel, Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame LECLERC Sylvie.

**Procuration a été donnée à :**

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline  
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude  
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame LAVARENNE Monique  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François  
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric  
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2024-012 : ACCEPTATION DU LEGS CHABERGE**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Considérant** que Madame Irène HUMBERT née CHABERGE est décédée en instituant comme légataires universelles plusieurs associations/fondations que sont La FONDATION DES HÔPITAUX, La SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX, LA FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL et ORPHEOPOLIS, à charge de délivrer à la commune un legs particulier consistant en trois parcelles de terre cadastrées section BS numéros 1 – 3 – 17.

**Considérant** que Madame Irène HUMBERT née CHABERGE a désigné la Commune de Briare légataire particulière d'un terrain qu'elle possède : lieudit « Dépendances de Beauval » 45250 BRIARE, d'une superficie totale de 5 hectares, à la condition que le prix de vente soit affecté au profit des personnes âgées.

**Considérant** que le terrain se situe à l'entrée de Briare entre la route départementale 957 et la RN7 et que ce terrain est situé en zone N du PLUi. Autrement dit, c'est une zone naturelle dont la norme est le principe d'inconstructibilité dans un but de sauvegarde du territoire.

**Considérant** que la municipalité a accepté le legs de Madame HUMBERT née CHABERGE lors du conseil du 04 octobre 2021.

**Considérant** que suite à des problèmes techniques relatifs à la transmission dématérialisée de la délibération au contrôle de légalité, celle-ci n'a pas été prise en charge et par voie de conséquence non visée.

**Le Conseil municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** le legs « Chaberge » afin d'autoriser le maire à transmettre à nouveau la délibération au contrôle de légalité de la Préfecture.

Le 19 février 2024

La secrétaire de séance



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET